

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/10/2014

Réception par le Prefet : 14/10/2014

Publication : 17/10/2014



Conseil Général
Haut-Rhin
Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Séance du vendredi 10 octobre 2014

**ACCUEIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LES PLUS BEAUX
VILLAGES DE FRANCE PAR LA COMMUNE D EGUISHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2014-2-12-2 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014 pour les interventions diverses du Département au titre de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde à la commune d'EGUISHEIM une subvention de 300 €, pour l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Association "Les Plus Beaux Villages de France", qui s'est tenue à EGUISHEIM du 16 au 18 mai 2014 ;
- décide de prélever les crédits correspondants sur le programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 65734, programme 3277 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions